

La Cyber-base de Saint-Paul



Horaires

Accueil physique :
La cyber-base vous accueille sur rendez-vous,
les mardi et mercredi :
de 9h00 à 17h30
le jeudi :
de 13h00 à 18h00
le vendredi :
de 9h00 à 18h00
et le samedi :
de 9h00 à 16h00

Accueil téléphonique :
Nous répondons à vos appels
- au **0262 34 75 45** :
Aux horaires d'ouverture.

Accessibilité

Nos locaux sont accessibles
aux personnes à mobilité réduite.

Nous écrire

Adresse postale :
Territoire de la Côte Ouest
1, rue Eliard Laude
BP 49 – 97822 le Port Cedex

Fax. : 0262 32 22 22

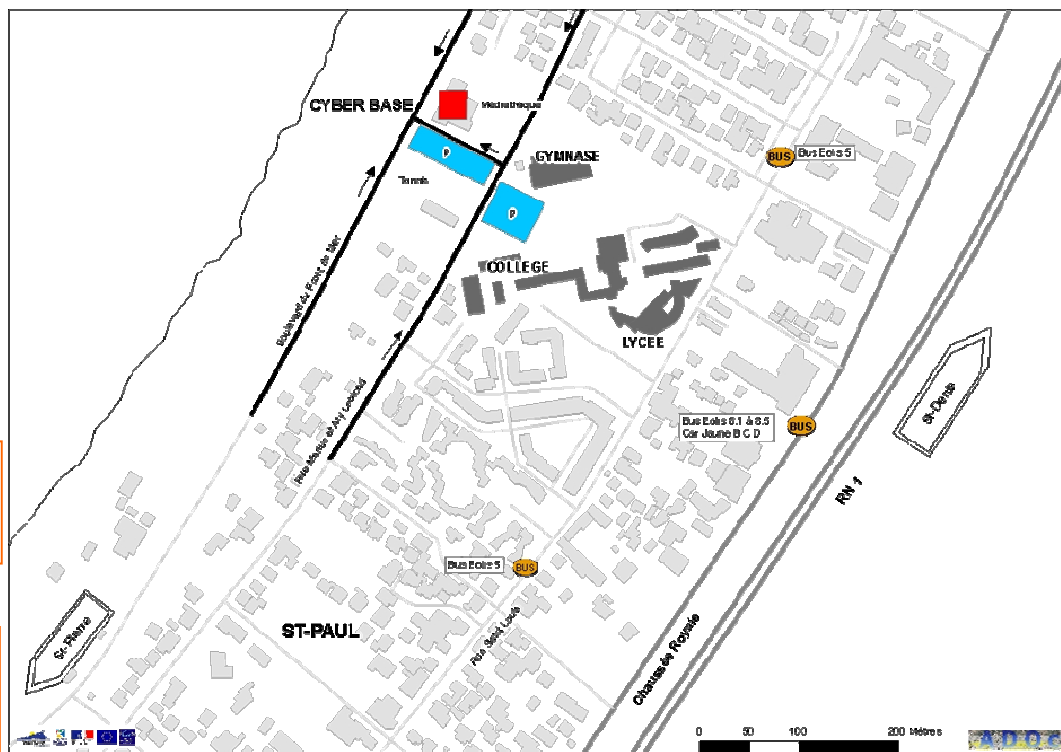
Mail : courrier@tco.re

Site Internet : www.tco.re



Venir nous voir

Médiathèque Leconte Delisle 110 Boulevard du Front de mer 97460 St Paul



Nos engagements

- 1 Un accès facilité à nos services
- 2 Un accueil attentif et courtois
- 3 Une réponse compréhensible à vos demandes dans un délai annoncé
- 4 Une réponse systématique à vos réclamations
- 5 A votre écoute pour progresser

Vous pouvez obtenir plus de détails en demandant le dépliant Marianne à l'animateur de la cyber-base.

Démarches

A Prises de rendez-vous :
Sur place auprès de l'animateur ou en appelant au **0262 34 75 45** pour être mis(e) en relation avec la cyber base.

B Vous pouvez faire part de vos remarques, suggestions, réclamations :

- Par voie postale, fax, mail

- En renseignant un dépliant à glisser dans l'urne Marianne (disponible au siège du TCO, dans les déchèteries, cyber-bases et fourrière animale du TCO).

C Démarches à distance :

- En appelant le N°vert 0800 605 605 :

Demande de bacs roulants (ordures ménagères et collecte sélective).

Demande de maintenance de bacs roulants ordures ménagères et collecte sélective).

Demande de capture de chiens ou chats errants (à votre domicile ou sur voie publique).

Demande de ramassage de cadavres de chiens ou chats errants (à votre domicile ou sur voie publique).

Demande de résorption de dépôts sauvages.

Demandes d'informations.

Reclamations concernant l'environnement.

- Sur le site Internet www.tco.re

Vous pouvez obtenir des renseignements concernant vos démarches administratives dans la rubrique e-services/service public local.